

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 17/01/23

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SECTION SENIORS

CORRESPONDANCE

FC LE BOULOU SJPC : du 13/01/23, demandant à jouer le match D4 FC LE BOULOU SJPC 2 / ASPM le Samedi 21/01 à 19h ou 19h30. Manque accord écrit du club adverse.

FC BARCARES MEDITERRANEE : du 16/01/23, demandant à jouer le match D4 FC BARCARES MEDITERRANEE / FC PORT-VENDRES le Samedi 21/01 à 20h. Eclairage homologué et accord du club adverse. La Commission donne avis favorable.

RF CANOHES TOULOUGES : du 16/01/23, compte tenu du déroulement d'un match de R2 Féminine le 22/01 à 15h00 à Toulouges et pour des raisons d'occupation des vestiaires, les matches séniors ci-dessous se joueront comme suit :

- Séniors D3 du 22/01 RF CANOHES TOULOUGES / RC PERPIGNAN SUD 2 à 17h00
- Séniors D4 Poule B du 22/01 RF CANOHES TOULOUGES / US BOMPAS à 12h30
- Séniors D4 Poule A du 22/01 RF CANOHES TOULOUGES / AS PRADES à 10h00.

MATCH REMIS

Le match de Coupe du Roussillon Séniors FC VINCA / CANET RFC 2 du 29/01 est remis au 19/02/23 (l'équipe 2 de CANET RFC joue en Coupe d'Occitanie le 29/01).

COUPE DU ROUSSILLON ET CHALLENGE BAZATAQUI

Tirage de la Coupe du Roussillon ¼ de Finale et du Challenge René Bazataqui ½ Finales le mardi 14/02/23 à 16h30. Les matches se joueront le dimanche 19/03/23. Toutes ces rencontres peuvent se jouer avant la date prévue avec l'accord écrit du club adverse.

Rappel Article 6 de la Coupe du Roussillon : à partir des 1/4 de Finale, les rencontres devront obligatoirement se dérouler sur des terrains conformes au Règlement en vigueur appliqué en championnat de Départemental 1 (terrain grillagé avec couloir d'accès protégé des vestiaires à l'aire du jeu).